

Le renouvellement des concessions funéraires a démarré

La ville de Libercourt va procéder à la reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les travaux débutent le 3 avril et ce pour une durée de 4 semaines.



Avis aux concessionnaires et/ou ayants droits

Des concessions trentenaires au cimetière de Libercourt sont arrivées à échéance. Un panneau blanc a été apposé depuis le 03 avril 2025 sur les tombes concernées.

On vous invite à vous rapprocher de la mairie afin de renouveler la durée du titre de propriété (2 ans à partir de la date d'échéance du titre).

Une communication, affichage mairie et cimetière seront effectués pendant 1 mois.

Délai légal.

Publié le 07 avril 2025